



Démarches à réaliser par le particulier pour l'obtention des aides financières 2022

Prime « Coup de pouce Chauffage » et CEE (avec ou sans abondement)



1 NE PAS SIGNER LE DEVIS

2 Vérifier l'éligibilité du projet selon les critères spécifiques du dispositif :

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation>

3 Comparer les différentes offres disponibles des signataires de la charte « Coup de pouce Chauffage ». Le montant de la prime est fonction des revenus. Se munir du dernier avis d'imposition sur les revenus disponible.

4 Sélectionner l'organisme et créer un dossier

5 **Signer le devis et faire réaliser les travaux par un installateur RGE**

Une fois les travaux réalisés et payés, dans un délai maximum de 3 mois :

1 Remplir l'Attestation sur l'Honneur avec l'installateur

2 Envoyer le **dossier complet dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de la facture fournie par l'installateur**. Le dossier doit comprendre :

- la copie du devis des travaux (ou bon de commande) daté et signé,
- la copie de la facture mentionnant pose et fourniture du matériel,
- l'original de l'Attestation sur l'Honneur rempli et signé par le client final et par l'installateur,
- la copie de la qualification professionnelle de l'installateur portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés et valide à la date d'engagement des travaux (si demandée),
- la copie du dernier avis d'imposition (si demandée).

3 La prime « Coup de pouce Chauffage » est attribuée dans un délai variable sous forme de lettre-chèque ou bon d'achat, selon l'organisme.

En cas de besoin : contacter un conseiller France Rénov' au 0 808 800 700 (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 9h à 18h.



« MaPrimeRénov' »

1 Estimer le montant des aides sur le site : <https://france-renov.gouv.fr/fr/aides-de-financement/simulaidess>

2 **S'assurer d'avoir réalisé les étapes 1 à 4 de la rubrique ci-dessus** « Prime Coup de pouce chauffage et CEE »

3 Créer un compte sur www.maprimerenov.gouv.fr et déposer sa demande d'aide accompagnée :

- du plan de financement mentionnant les différentes aides, indemnités et remises
- du devis détaillé du professionnel RGE
- des informations fiscales
- du cadre de contribution CEE (issue du dossier Prime coup de pouce ou CEE)

4 Attendre l'accusé de réception. À cette étape, il est possible de signer le devis et de commencer les travaux ou d'attendre la confirmation d'attribution de l'aide de l'ANAH.

5 Réception de la confirmation d'attribution et du montant de l'aide par l'ANAH (jusqu'à 4 mois après l'accusé de réception)

6 **Signer le devis et faire réaliser les travaux** par l'installateur RGE

7 Une fois les travaux réalisés et payés, transmettre la facture et les pièces justificatives dans le compte créé à l'étape 2 : factures, RIB

8 Recevoir la prime par virement bancaire.

Il est possible d'obtenir une avance de la prime.

Pour plus d'information, contacter un conseiller France Rénov' au 0 808 800 700 (numéro unique du service public de conseil gratuit - prix d'un appel - et d'information sur la rénovation énergétique) ou sur le site internet :

<https://france-renov.gouv.fr/fr/marenov>



› Qualification des ménages par revenus et situation géographique pour les différentes aides

Plafonds des ressources		Nombre de personnes composant le ménage					
		1	2	3	4	5	Par personne supplémentaire
Ile-de-France	Ménages très modestes	21 123 €	31 003 €	37 232 €	43 472 €	49 736 €	+ 6 253 €
	Ménages modestes	25 714 €	37 739 €	45 326 €	52 925 €	60 546 €	+ 7 613 €
	Ménages intermédiaires	38 184 €	56 130 €	67 585 €	79 041 €	90 496 €	+ 11 455 €
	Ménages aisés	> 38 184 €	> 56 130 €	> 67 585 €	> 79 041 €	> 90 496 €	+ 11 455 €
Pour les autres régions	Ménages très modestes	15 262 €	22 320 €	26 844 €	31 359 €	35 894 €	+ 4 526 €
	Ménages modestes	19 565 €	28 614 €	34 411 €	40 201 €	46 015 €	+ 5 797 €
	Ménages intermédiaires	29 148 €	42 848 €	51 592 €	60 336 €	69 081 €	+ 8 744 €
	Ménages aisés	> 29 148 €	> 42 848 €	> 51 592 €	> 60 336 €	> 69 081 €	+ 8 744 €



- 1 Se rendre sur le site www.saunierduval.fr rubrique « Aide & Conseils », onglet « Aides financières »
- 2 Vérifier son éligibilité à une offre de remboursement en cours de validité
- 3 Compléter le formulaire en ligne
- 4 Joindre les justificatifs détaillés dans le formulaire :
 - facture d'achat datée de la période de l'offre
 - pour la prime EDF : la lettre d'engagement d'EDF correspondant à votre inscription sur le site www.prime-energie-edf.fr
 - dernière facture du fournisseur d'énergie (optionnel)
 - numéro de série du produit (étiquette autocollante)
 - RIB
- 5 Obtenir le remboursement par virement bancaire